

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 en date du 2 avril 2015

L'an deux mil quinze le deux avril à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-cinq mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Monique RISCH, Raynald BEAUFILS, Géraldine PICAULT, Cédric CHEVROLLIER, Estelle GACINA, Sylvie CABEZAS, Roger MIGNOT, Micheline MAINGUET, Dominique COUDRAY, Cécile PALLATIN, Serge ACHARD (*conseillers municipaux*)

**Représentés par pouvoir :** Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, pouvoir donné à Sébastien HUART, Pascal DERCHE, pouvoir donné à Bernard PAUTET,

**Absents :** Thomas MERCIER, Gabrielle RICCARDI

**Secrétaire de séance :** Roger MIGNOT

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1. Signature d'un contrat de mixité sociale**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire soumet au vote la signature avec l'Etat d'un contrat de mixité sociale qui définit les engagements de la commune en matière d'urbanisme, et qui établit la programmation en logements locatifs sociaux pour la période 2014-2016.

Il précise que le Préfet a prononcé la carence de la commune pour la période 2011-2013 car sur cette période la commune n'a réalisé aucun logement, alors que 125 ont été livrés lors de la précédente période.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat.

**1.2. Signature d'une convention de veille foncière avec l'EPFVO**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'EPFVO dans le cadre de la construction de logements sociaux. Il s'agit d'une convention à intervenir avec cet établissement pour le portage foncier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **1.3. Demande de subvention dans le cadre de la DETR année 2015 pour l'aménagement du cimetière**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR. Il rappelle qu'une première subvention de 60 000€ environ a été accordée l'année dernière pour la première tranche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention.

### **1.4. Demande de subvention dans le cadre de la DETR année 2015 pour la création d'une classe**

Rapporteur : M. le Maire

En raison des effectifs à l'école élémentaire, une onzième classe sera ouverte à la rentrée de septembre 2015. Il convient donc d'aménager les anciens locaux du centre de loisirs afin d'accueillir dans des conditions optimales les enfants.

Le coût de l'opération est estimé provisoirement à 60 000€. M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Oui l'exposé de M. le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **1.5. Demande de subvention auprès du Département pour la création d'une salle de classe**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, comme pour la demande de subvention auprès de l'Etat, est favorable à l'unanimité pour solliciter auprès du Département une subvention pour la création d'une salle de classe.

### **1.6. Adhésion de la commune de Frépillon au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO**

Rapporteur : M. le Maire

Il est exposé par M. le Maire les motifs de cette initiative du SMDEGTVO car au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les acheteurs tels que les collectivités devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix pour la fourniture de l'électricité.

Le SMDEGTVO propose de passer pour l'ensemble des communes l'appel d'offres commun en tenant compte des spécificités de chaque commune. Cette mutualisation devrait engendrer des tarifs plus intéressants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'adhésion.

### **1.7. Désignation d'un délégué auprès de divers organismes**

Rapporteur : M. le Maire

Suite au départ en province de Claude GELLÉ depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il convient de le remplacer auprès de divers organismes afin d'y représenter au mieux la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Dominique COUDRAY en qualité de délégué suppléant au SMAPP
- Cédric CHEVROLLIER en qualité de délégué suppléant au SEDIF
- Sylvie CABEZAS en qualité de délégué suppléant au SIEREIG

Enfin, en raison de son emploi du temps, il est nécessaire de remplacer Thomas MERCIER à l'OMS.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN.

### **1.8. Dénomination du Chemin de Pontoise**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de nommer, afin d'éviter des erreurs, le chemin de Pontoise à Frépillon en rue Guynemer afin d'être en cohérence avec la commune voisine de Méry sur Oise.

Le Conseil municipal est à l'unanimité favorable.

### **1.9. Désignation des entreprises pour les travaux d'aménagement du cimetière suite à appel d'offres**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les entreprises suivantes afin de réaliser les travaux dans le cimetière communal. Les entreprises sont sélectionnées après examen de leurs offres dans le cadre d'un marché à procédure adapté (MAPA).

Lot 1 – Maçonnerie et divers :	Entreprise GENETIN	127 142€
Lot 2 – Caveaux :	Entreprise REBITEC	104 685€
Lot 3 – Sépultures :	Entreprise REBITEC	23 779€
Lot 4 – VRD :	Entreprise ESSOR	109 979€

## **2. FINANCES**

### **2.1. Vote des taux – année 2015**

Rapporteur : Martine BERNARD

Après avis de la Commission des Finances, sur proposition de M. le Maire, Martine BERNARD suggère de maintenir le taux des trois taxes identique à 2014

Taxe d'habitation :	11,89%
Taxe foncière bâti :	17,36%
Taxe foncière non bâti :	68,16%

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la non-augmentation des taxes malgré la baisse des dotations de l'Etat.

### **2.2. Budget primitif année 2015 – commune**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le BP 2015 de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section Fonctionnement :	2 494 128
Section Investissement :	<u>476 179</u>
Total :	2 970 307

M. le Maire précise que la ligne pour les travaux du cimetière a été abondée par des fonds propres et permet le financement complet des travaux sans emprunt.

### **2.3. Vote des subventions aux associations**

Rapporteur : Chantal WALTER

Après avoir souligné le rôle tenu par les associations sur la commune, le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Chantal WALTER, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

	<b>2015</b>
OMCL	18 000,00 €
Cyberfrep	0 €
Bibliothèque	5 400,00 €
Chemins de la musique	300,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Sapeurs-pompiers	450,00 €
FACAPL	276,00 €
JALMAV	350,00 €
Prévention routière	106,00 €
AGMG	90,00 €
Collège Maubuisson	1 900,00 €
Association des secrétaires généraux	80,00 €
Atelier Libre des Peintres	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 252,00 €</b>

Dominique BERNARD, Maire-adjoint en charge des sports, précise que les subventions aux associations sportives feront l'objet d'une autre délibération lors d'un prochain Conseil.

#### **2.4. Vote des subventions à la Caisse des écoles et au CCAS**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de 10 000€ sur le budget CCAS et 28 581,84€ pour la Caisse des écoles, subvention en hausse pour cette dernière instance compte tenu de l'augmentation des effectifs.

#### **2.5. Compte administratif année 2014 – ateliers locatifs et commerces**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 voix (M. le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le CA 2014 des ateliers locatifs, conforme au compte de gestion présenté par le trésorier principal.

#### **2.6. Compte de gestion année 2014 – ateliers locatifs et commerces**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté les chiffres, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal.

#### **2.7. Affectation de résultat d'exploitation exercice 2014 – ateliers locatifs et commerces**

Rapporteur : Martine BERNARD

Après avoir approuvé le CA 2014, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 186 094,86€ en section d'investissement – article 1068.

#### **2.8. Budget primitif 2015 – ateliers locatifs et commerces**

Rapporteur : Martine BERNARD

Fidèle au document présenté en Commission des Finances du 26 mars dernier, le budget 2015 des ateliers locatifs et commerces, dont l'équilibre est de

Section Fonctionnement : 304 071,78€  
Section Investissement : 377 857,86€  
Total : 681 929,64€  
est adopté à l'unanimité.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil de son intervention auprès du CNERP afin de protester contre le mode de calcul de la population qui fait perdre à la commune des recettes non négligeables.

Le Conseil municipal est informé du chiffre de la population recensée en février 2015 qui s'élève à 3 310 habitants.

M. le Maire présente les plans élaborés par les services du Département pour la requalification de l'avenue Charles de Gaulle, il sollicite auprès des Conseillers municipaux la possibilité de rajouter une délibération afin de demander des subventions au Département et au SMDEGTVO.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h00.

---